

Votre lettre

100 % libres
...100 % vous !

Affaires Publiques et Européennes

L'actualité institutionnelle de la CFE Énergies

N°25

Mal 2026

À LA UNE

CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES Vers une sortie de crise négociée à Bruxelles



GAZ RENOUVELABLES

Un pilier du
mix énergétique

FECER

Acteur de la
transition juste

RÉSEAUX

Europe : la Commission
fait fausse route





Entre souveraineté industrielle, transition énergétique et justice sociale, les sujets abordés dans ce numéro racontent une même réalité : l'Europe et la France sont à un moment charnière. Derrière les débats sur la PPE3, les réseaux, l'hydroélectricité, le gaz renouvelable ou encore le « Made in Europe », une question centrale demeure : comment réussir la décarbonation sans fragiliser notre industrie, nos emplois et notre souveraineté ?

La réponse ne peut être idéologique. L'électrification jouera un rôle majeur, mais elle ne suffira pas. Les gaz renouvelables, les infrastructures de réseau, l'hydroélectricité devront aussi contribuer à l'équilibre du système énergétique pour assurer notre résilience collective.

Le rapport Lévy-Thuot illustre d'ailleurs un autre défi majeur : celui du financement de la transition. La maîtrise des coûts de soutien aux énergies renouvelables, l'évolution des mécanismes de marché et le développement des contrats de long terme seront déterminants pour préserver les finances publiques, la compétitivité industrielle et l'acceptabilité sociale de la transition.

Dans le même temps, les tensions européennes autour des concessions hydrauliques, de la planification des réseaux ou des mécanismes de soutien rappellent qu'aucune transition ne réussira durablement sans vision industrielle cohérente ni maîtrise publique des choix stratégiques. Les investissements devront être massifs, mais aussi efficaces, transparents et socialement utiles.

Enfin, la transition ne sera acceptée que si elle reste juste. Les échanges, menés au niveau européen sur la « Just Transition » ou le « Made in Europe », montrent l'importance du dialogue social, de la réindustrialisation et de la réciprocité des normes. Décarboner ne doit pas signifier désindustrialiser.

Plus que jamais, la CFE Énergies défend une approche pragmatique : conjuguer souveraineté, compétitivité et transition écologique, sans sacrifier les salariés ni les savoir-faire qui font la force de nos filières.

André PALU,
Secrétaire National Affaires
Publiques et Européennes

VOTRE ACTU

EN BREF

LA COMPLÉMENTARITÉ AU COEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le débat énergétique, le gaz est trop souvent opposé à l'électricité, comme s'il incarnait le passé face à l'avenir. Cette vision idéologique ne résiste ni aux faits, ni aux crises récentes. Le gaz demeure un pilier du mix énergétique français et européen car il assure des fonctions essentielles : flexibilité saisonnière, sécurité d'approvisionnement, pilotage du système électrique et soutien aux usages industriels. Les infrastructures gazières - réseaux, stockages, terminaux - ont démontré leur rôle stratégique face aux chocs géopolitiques. Surtout, le gaz se transforme : biométhane, méthanation, pyrogazéification et hydrogène bas carbone permettent de concilier décarbonation, souveraineté énergétique et maîtrise des coûts.

Le 29 avril, sous l'égide de France gaz, la CFE Énergies et les 3 autres organisations syndicales se sont mobilisées aux côtés des industriels et des acteurs du gaz vert pour envoyer une Lettre ouverte au Premier Ministre. L'objectif : la publication par le gouvernement des Certificats de Production de Biométhane (CPB) afin de sortir de l'immobilisme. La transition énergétique ne se jouera pas contre le gaz, mais par sa transformation, dans une logique de complémentarité entre électrons et molécules.

[En savoir plus](#)

[Lire la lettre ouverte au Premier Ministre](#)

FECER : LE DÉFI DE LA JUSTE TRANSITION

« La transition juste est un exercice de co-création dans lequel nous devons tous nous investir », a insisté le président de la Confédération Européenne des Cadres (CEC) lors de la conférence « JustTransitionLead », qui a réuni, sous l'égide de la Commission Européenne, une centaine de représentants de grandes entreprises européennes et de syndicats de cadres à Malaga (Espagne).

La Fédération Européenne des Cadres de l'Énergie et de la Recherche (FECER) était également invitée. La présidente de la FECER, par ailleurs militante CFE Énergies, a été frappée par l'importance de la durabilité dans les discours des industriels de la chimie mais aussi par les difficultés discrètement évoquées, dont le stress des managers face à des injonctions contradictoires avec les risques psychosociaux afférents, l'obligation de compétitivité, les normes encore très diverses dans un marché pourtant mondialisé ou l'accusation récurrente de greenwashing. Nos industries font face aux mêmes défis.

RÉSEAUX : LA COMMISSION FAIT FAUSSE ROUTE

La Commission européenne a enfin découvert le rôle des réseaux de transport pour la transition énergétique. Elle dit que leur développement n'est pas assez rapide et veut centraliser leur programmation, au dépend des gestionnaires de réseau de transport (GRT). La promesse bruxelloise d'une énergie abondante et bon marché ne s'est pas réalisée et la Commission en rend les réseaux responsables.

La CFE Énergies exige que les GRT et les États gardent le pilotage. Elle demande que les processus de consultation publique, recueillant l'expression démocratique des citoyens soient respectés. Enfin la CFE Énergies a analysé l'impact des mix électriques et des interconnexions sur les prix. La vision dogmatique et la méconnaissance des fondamentaux de l'électricité sont responsables de prix élevés.

Incapable de se remettre en cause, la Commission a trouvé un coupable idéal : les réseaux. Les analyses techniques de la CFE Énergies prouvent qu'elle se trompe !

[Découvrez les analyses techniques](#)

CONCESSIONS HYDROÉLECTRIQUES : VERS UNE SORTIE DE CRISE NÉGOCIÉE À BRUXELLES

C'était un vieux serpent de mer, et il est en passe d'être résolu. Il s'agit du contentieux entre la Commission européenne et la France au sujet des concessions hydroélectriques. Depuis 2015, la France fait l'objet de procédures précontentieuses de la Commission européenne, qui conteste la position dominante d'EDF et le manque de mise en concurrence d'un certain nombre de concessions.

Ce blocage juridique a entraîné un gel massif des investissements, notamment du côté EDF. Pour y répondre, une proposition de Loi, portée par Marie-Noëlle Battistel et Philippe Bolo, et soutenu par le gouvernement, propose une solution, négociée avec Bruxelles.

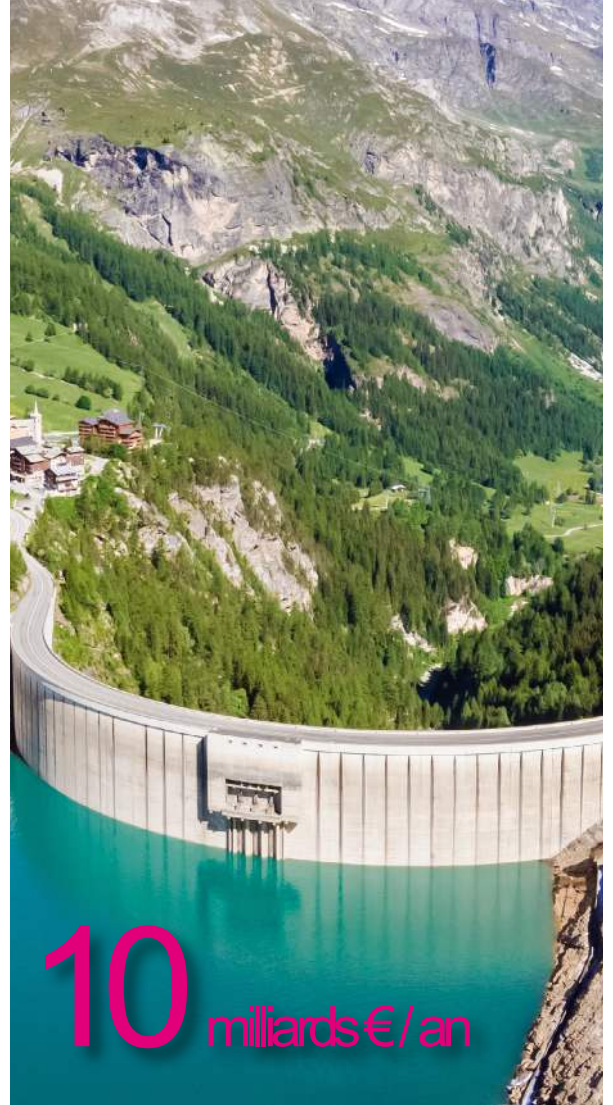
Le texte prévoit pour ces concessions basculer vers un régime d'autorisation. Les exploitants historiques (EDF, SDEM) reçoivent un droit réel immobilier de 70 ans sur les installations. Ce mécanisme évite une mise en concurrence physique des barrages.

En contrepartie, l'État instaure une mise à disposition de 40 % des capacités (environ 6 GW) via des enchères virtuelles, c'est-à-dire que les puissances ne seront pas rattachées à un barrage ou une vallée en particulier. Pour protéger les exploitants, la loi garantit que le prix de réserve de ces enchères se fonde sur les coûts de production, sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). La loi assure la neutralité économique de la réforme en indemnisant les exploitants pour les investissements non amortis. Par ailleurs, les conventions locales gérant les usages de l'eau (eau potable, irrigation, crues) sont sanctuarisées.

RAPPORT LEVY-TUOT : VERS UNE REFORME DU SOUTIEN AUX ENR

Le rapport Lévy-Tuot vise à réduire le coût public du soutien aux EnR électriques et au stockage sans remettre en cause la PPE. Il souligne que le développement massif du solaire et de l'éolien fait chuter les prix aux heures de forte production (« cannibalisation »), augmentant les compensations versées par l'État via le prix de référence « M0 ». Il propose de réduire les aides automatiques (« guichets ouverts ») au profit d'appels d'offres et de développer les PPA, contrats directs entre producteurs et consommateurs, afin de limiter la charge pour les finances publiques.

[Lire le complément](#)



10 milliards €/an

C'est le montant des investissements réalisés dans le cadre du plan d'électrification présenté par le premier ministre Lecornu. En comparaison, EDF a investi 25 milliards en 2025...

[Voir notre article ici](#)

[Écoutez notre podcast](#)

ÉLECTRIFICATION À MARCHÉ FORCÉE : QUEL AVENIR POUR LA FILIÈRE GAZ RENOUVELABLE ?

Le 23 avril dernier, le gouvernement a lancé son plan d'électrification appelé « *Électrifions la France* ».

Les mesures sont axées sur le logement, les transports et l'industrie, avec des conséquences importantes pour les infrastructures de réseau, qu'elles soient électriques ou gazières.

Ce plan montre que le gouvernement met un signe égal entre décarbonation et électrification, au risque de détruire nos chaînes de valeurs gazières, dont on sait pourtant qu'on en aura besoin dans le futur.

[En savoir plus](#)

TOUT SUR...



CCUS

SOLUTION CLÉ OU MIRAGE COÛTEUX ?

Le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone, souvent abrégé CCUS, est de plus en plus cité pour réduire les émissions des industries les plus difficiles à décarboner.

L'article de fond de la CFE Énergies rappelle une idée simple : c'est un outil utile, mais seulement dans des cas précis, et il ne doit jamais remplacer la sobriété, l'efficacité énergétique et l'électrification.

Surtout, le CCUS n'est pas qu'une technologie : il faut des réseaux de transport et des sites de stockage, longs et coûteux à mettre en place. L'Europe le montre déjà :

- en Norvège : Northern Lights injecte depuis 2025 1,5 Mt/an (avec une extension prévue à 5 Mt/an),
- aux Pays-Bas : Porthos (Rotterdam) a dû repousser son démarrage au second semestre 2027.

Pour garantir l'accès, éviter les rentes et maîtriser les coûts, la CFE Énergies plaide pour un déploiement rapide mais encadré, avec planification et régulation publiques.

[L'article complet](#)

MADE IN EUROPE

POUR UNE RÉINDUSTRIALISATION JUSTE ET EXIGEANTE

Après des décennies de délocalisations, une volonté de rupture émerge : faire du « Made in Europe » un levier de réindustrialisation durable, au-delà d'un simple label. L'enjeu est triple, réduire les dépendances critiques, réserver les fonds aux entreprises respectant le dialogue social, et garantir que la transition écologique profite à tous.

À IndustriAll Europe, nous avons porté votre voix : défense des mécanismes pour récupérer les aides publiques en cas d'abus, mise en place d'alternatives industrielles avant toute fermeture, ou encore intégration des emplois locaux (R&D, ingénierie, maintenance) dans le calcul du contenu européen.

Enfin, pour l'UE et les pays candidats, nous avons rappelé qu'il était capital de garantir qu'aucune forme de dumping social ne puisse déstabiliser nos industries. La réciprocité des normes sociales et environnementales doit être la norme.

En clair, nous avons défendu un syndicalisme de proposition : une industrie forte, capable de mener les transitions, sans jamais sacrifier ni les emplois ni les savoir-faire européens.

[Retrouvez ici notre position](#)

PPE3

UNE PROGRAMMATION SOUS CLAUSE DE REVOYURE

La PPE3 a enfin été publiée. Elle vient en remplacement de la PPE2 qui prévoyait la fermeture de 14 tranches nucléaires. Au final, seules celles de Fessenheim ont été fermées, même si ce sont deux de trop.

Dans cette PPE3 tout d'abord est réaffirmée le principe du net zéro en 2050, à savoir une empreinte carbone globale nulle dans 15 ans. Pour cela, le chemin passe par une décarbonation massive, consacrant l'électrification des usages comme arme principale, voire quasi exclusive, pour arriver à cette fin. Pour électrifier, quatre piliers sont mis en avant : efficacité, sobriété, nucléaire et renouvelable. Intéressons-nous aux deux derniers.

Sur le plan de l'atome, on officialise le lancement de 6 EPR2 (Penly, Gravelines et Bugey) et la décision sur les 8 suivants sera prise courant 2026. Le gouvernement compte aussi sur une exploitation la plus longue possible du parc historique, faute d'avoir su prévoir suffisamment en amont son remplacement. Donc dans l'ensemble, plutôt une bonne nouvelle.

Du côté des renouvelables, les objectifs sont très ambitieux, peut-être trop, car il faudrait, à part pour l'éolien terrestre, dépasser tous les ans le record de rythme d'installation.

Et le gaz ? Pour faire simple, il est quasi inexistant, alors même que les gaz renouvelables ont dépassés leurs objectifs fixés par la PPE2, et ils sont les seuls à l'avoir fait.

Au final, une PPE qui nous semble manquer de clarté, mais on peut se rassurer en se disant qu'une clause de revoiture est prévue pour dans un an. Ce qui signifie donc que cette PPE n'est qu'en CDD.

[Pour approfondir le sujet](#)

Pour accéder aux podcasts "Énergies en clair", cliquez [ici](#) ou scannez le QR code



Nous contacter : affaires publiques@cfe-energies.com

Nous lire et nous suivre :

